

## **Fiche programme du Fonds de soutien exceptionnel Culture et Sport. Volet sport : baisse des licenciés et des cotisations**

### **Objectif**

Atténuer les effets de la crise sur les associations sportives aveyronnaises et favoriser leur reprise d'activité, notamment pour les publics jeunes.

### **Bénéficiaires**

Associations sportives aveyronnaises disposant de jeunes.

### **Conditions d'éligibilité**

- Etre une association sportive agréée et déclarée, dont le siège social est en Aveyron
- Disposer de jeunes (moins de 18 ans) dans le club
- Disposer de créneaux de pratique pour les jeunes, encadrés par un éducateur sportif bénévole et/ou professionnel
- Présenter une baisse globale de licenciés du club, entre la saison sportive 2020-2021 et la dernière saison 2019-2020 (pour les clubs fonctionnant sur année civile, les saisons de référence seront 2019 et 2020)
- Présenter une baisse du montant des cotisations pour la saison en cours, par rapport au bilan de la saison précédente.

### **Seront également pris en compte les éléments suivants :**

- La présence de salarié(s) dans l'association
- L'état de la trésorerie de l'association

### **Modalités d'intervention**

Les montants d'aide seront définis en fonction des manques à gagner sur les cotisations et des difficultés identifiées lors de l'instruction des dossiers.

### **Date limite de dépôt des demandes et pièces constitutives du dossier**

Les associations doivent déposer leur demande avant le 31 mai 2021.

Les demandes doivent s'effectuer en renseignant le questionnaire en ligne disponible sur le site internet du Conseil Départemental.